

SUCCESSION

DOCUMENTS A FOURNIR AU NOTAIRE

Documents concernant le défunt

- les trois originaux de l'acte de décès remis par la mairie ou les pompes funèbres
- l'original de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- copie de la carte vitale
- l'original du livret de famille
- le questionnaire d'état civil dûment complété
- et le cas échéant :
 - la copie de son contrat de mariage ou de son Pacs
 - la copie de l'acte de changement de régime matrimonial
 - la copie du jugement de séparation de corps ou de divorce
 - l'original de son testament
 - la copie de la donation entre époux

Documents concernant le conjoint survivant (le cas échéant) et chaque héritier

- copies des cartes d'identité, passeports ou cartes de séjour
- copies des livrets de famille
- le(s) questionnaire(s) d'état civil dûment complété(s)
- et le cas échéant :
 - copies des contrats de mariage ou Pacs
 - copies des actes de changement de régime matrimonial
 - copies des jugements de séparation de corps ou de divorce

Documents concernant le patrimoine du défunt

- **Biens immobiliers**
 - La liste des biens immobiliers appartenant au défunt et/ou à son conjoint avec les adresses
 - les titres de propriété des biens immobiliers appartenant au défunt et/ou à son conjoint
 - estimation immobilières disponibles (à défaut, l'office notarial peut faire l'estimation des biens)

- le nom et l'adresse de la banque et les références du prêt obtenu pour l'acquisition
- la copie des avis d'imposition des taxes foncières et d'habitation
- Si un bien est en copropriété ou en lotissement
 - les nom et adresse du syndic de la copropriété ou du représentant de l'association syndicale libre en cas de lotissement
 - le règlement de copropriété ou le cahier des charges/règlement du lotissement
 - le dernier appel de charges
- Si un bien est loué
 - la copie du bail,
 - le montant du dernier loyer.
 - le montant du dépôt de garantie.
- **Comptes bancaires et placements**
 - les références des comptes bancaires, personnels et joints, du défunt et de son conjoint (en cas de régime de communauté) ainsi que les derniers relevés de comptes
 - les références des comptes titres ouverts dans une banque ou chez un agent de change (actions, obligations, Sicav, Fonds communs de placement, ...) ainsi que les derniers relevés de comptes
 - les références des comptes épargne (livrets, livret de développement durable, compte épargne logement, plan épargne logement, ...), les derniers relevés de comptes
 - les références d'un éventuel plan épargne entreprise ainsi que les derniers relevés de comptes.
- **Véhicules automobiles**
 - carte grise
 - valeur Argus
- **Assurance-vie**
 - La copie des contrats du défunt et de son conjoint
 - Les coordonnées des compagnies d'assurance
- **Caisses de retraite**
 - La liste des caisses de retraite et les référence d'adhésion pour le défunt
- **Employeur**
 - Les trois derniers bulletins de salaire
 - L'état du compte d'intéressement

- **Parts de société civile ou commerciale dont le défunt (ou son conjoint) était associé**
 - les statuts mis à jour et éventuellement actes de cession de parts
 - l'extrait K-bis
 - les coordonnées de l'expert-comptable en vue notamment de déterminer la valeur des parts

- **Fonds de commerce ou artisanal ou libéral**
 - le titre d'acquisition
 - l'extrait K-bis
 - l'inscription au répertoire des métiers
 - les coordonnées de l'expert-comptable en vue notamment de déterminer la valeur du fonds

- **Parts de SCPI (société civile de placement immobilière), de GFA (groupement foncier agricole), de GFV (groupement foncier viticole), de bois et forêts, autres sociétés agricoles et multipropriétés**
 - les statuts mis à jour et éventuellement actes de cession de parts
 - le certificat de parts, le cas échéant.